



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIÉ LE 27 DECEMBRE 2016

SPECIAL N° 15 - DECEMBRE 2016

DDCSPP de l'Aude

SOMMAIRE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude

- Arrêté préfectoral n° DDCSPP-SG-2016-204 modifiant l'arrêté
du 27 avril 2015 portant organisation de la direction départementale
de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral DDCSPP-SG-2016-204 modifiant l'arrêté du 27 avril 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 19 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Dominique INIZAN dans les fonctions de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude à compter du 1^{er} février 2016 ;

VU l'avis du comité technique de la DDCSPP, réuni le 13 décembre 2016,

SUR proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Compte tenu du transfert du service politique de la Ville de la DDCSPP au sein de la Préfecture, l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude est supprimé.

ARTICLE 2 :

La mention du service Politique de la Ville est retirée de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27

avril 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude.

ARTICLE 3 :

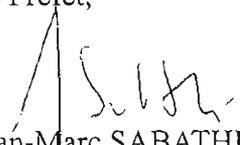
Le transfert du service Politique de la Ville de la DDCSPP vers la Préfecture de l'Aude prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 22 DEC. 2016

Le Préfet,



Jean-Marc SABATHÉ